

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 11 h. 10 m.

964/2uri74e
TELEGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admis pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
IC collationnement

Voie d'acheminement : *off*

Indications de service taxées :

Adresse :

*tr 7 = 2 P 5 nganza
Lumbwa shungu poste centrale
ostroba bulungu Kibungu
Mungu*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kigali

le 30

à 09 h. 15 m.

N°

576 45/45

*106030/d 346 pourquet une communication
multilingue vingt huit double assassinat
sentinelles voir prisonniers lumbwa bulungu
stop sept vol or stop fin citation prière
assurer surveillance tous passagers indigènes
voitures aspects - voir prisonniers Tany*

Ruhengeri



6981